Délibération du Conseil Communautaire

Le 05 novembre 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 30 octobre 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	47	Allain Tricoire-Jean-Pierre Prigul-Martine Pistarino-Claude Faguet-Françoise Bourgoin-Christèle Durieux-Pascal Devars-Patrick Gérard-Saigne-Monique Boineau-Serrano-Jean-Bruno Deroulede-Murielle Cassier-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Frédéric Beauvier-Luc Chapuzet-Laëtitia Masclet-Philippe Bogaert-Hervé Toussaint-Gérard Gobert-Michel Séjourné-Jean-Jacques Desprès-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Le Mercier-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Christine Laurent-Dominique Caillou-Danièle Delpey-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Joël De Luca-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier—Thierry Bacus-Priça Mortier-Florent Simon-Julie Bordet-Denis Ferrand-Mélanie Célérier-Joëlle SaintMartin-Marion Lafaye-Patrick Lachaud-Pierre-Albert Benedetti
Titulaires absents	13	Fabrice Jaubert-Géry Denis-Cécily Bergier-Uriel Gadessaud-Stéphane Durousseau-Franck Blanchardie-Philippe Chotard-Karine Incadona-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Jean-Claude Arnaud-Guiillaume Durand-Régis Defraye
Suppléants présents	1	Régine Gauthier pour la commune de Paussac et Saint Vivien
Procuration	8	Cécily Bergier à Christine Laurent Uriel Gadessaud à Nicolas Platon Stéphane Durousseau à Dominique Caillou Franck Blanchardie à Allain Tricoire Christophe Rossard à Jean-Pierre Chaumette Pierre Guigné à Didier Bazinet Guillaume Durand à Florent Simon Régis Defraye à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2026 /166 : (Code Nomenclature /118)
DATE : 05 NOVEMBRE 2026
RAPPORTEUR : Francis Lafaye
OBJET : Autorisation donnée à M. Le Président pour engager et signer les avenants relatifs au lot 4 et 5 suite à l'exécution de l'Accord-cadre à Bons de commande pour la fourniture de matériaux de voirie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2194-1-5° et R2194-7 5 du Code de la Commande Publique.

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27 octobre 2026, il en ressort les propositions suivantes :

- Maintien des prix appliqués suite augmentation pour les Lots 4 CARRIERES DE THIVIERS et Lot 5 CALCAIRES et DIORITE du PERIGORD et ce pour une durée de 6 mois à compter du 15 novembre 2026 soit jusqu'au 15 mai 2026 avec intégration d'une clause de rendez-vous 2 mois avant le terme soit au 15 mars 2026.
- Ajout d'une ligne au BPU du lot 5 « Grave Ciment calcaire 4,5% » - PU 38.00 € HT/Tonne livrée sur tout le territoire. Quantité estimée annuelle 300 Tonnes - Total annuel estimé : 11 400.00 € HT. Pas d'impact sur l'accord-cadre avec un montant maximum.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire donnent l'autorisation au Président :

- D'engager et signer les Avenants relatifs aux lots 4 et 5 concernant les points cités ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 56
Votes contre : 0
Abstention : 0

Publié le : 12/11/2026

Le secrétaire de séance du 05 novembre 2026
Nicolas Platon

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Signé électroniquement le 10/11/2026 à 20:31
Par Didier BAZINET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBÉRAC

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 10/11/2026 20:32:07